

Image not found or type unknown



Anomalie sur mon cdi et fiche de paie

Par **chicodu59**, le **24/08/2010** à **20:36**

Bonjour,
J'ai signé mon CDI, il y a 4 mois en faisant 2CDD de 3mois avant.
J'ai vu que sur contrat il y avait quelques anomalies :
- Pas de numéro de SIRET
- Pas de tampons de l'entreprise
- Il me dit que j'ai le droit à un téléphone portable car je travaille quand déplacement mais j'en ai pas. Et il m'appelle sur mon perso et je dois l'appeler de mon perso
- Il y a écrit que si l'on est malade 3mois dans l'année, il peut nous virer
Et sur mes fiches de paie : mes primes sont dans les primes exceptionnelles en haut de la fiche de paie donc je ne touche pas mes primes NET mais BRUT.
Qu'est-ce que je peux faire pour toucher mes primes ? et est-ce que je peux les envoyer au prud'homme pour non conforme du contrat ?
Merci